

Mettre en oeuvre un système qualité réparateur ou vérificateur, métrologie légale décret du 3 mai 2001

OBJECTIFS

- Repérer le cadre réglementaire associé à votre demande : réparation, révision, vérification périodique
- Résumer le processus de certification ou d'agrément
- Comprendre les attendus des différents référentiels.

PRÉREQUIS

- Personnes ayant suivi la formation «PPML1-Premiers pas en métrologie légale» ou disposant d'une expérience significative dans le domaine.

CONTENU

Cadre réglementaire associé à votre demande

- Clarifier le rôle et le périmètre d'un réparateur et d'un vérificateur agréé
- Retracer l'historique des opérations de contrôle et de réparation des instruments
- Organiser la veille réglementaire et normative
- Savoir utiliser les outils informatiques de veille réglementaire relatifs aux normes (ISO 17 020), aux textes réglementaires (décisions du 21/10/15 et 21/12/18).

Le processus de certification

- Les différents organismes partenaires : LNE, DREETS, COFRAC
- Le processus de certification réparateur, le processus d'agrément vérificateur et le processus d'accréditation en métrologie légale
- Évaluation de la recevabilité de la demande en fonction de la demande
- Définition du travail à mener, estimation en temps et finance de l'engagement et identification des étapes clés de votre projet.

Les attendus des différents référentiels

- L'impartialité, la confidentialité à définir et à démontrer
- Les éléments juridiques de votre société, la direction dans le projet, responsabilités
- La qualification, le développement et l'entretien des compétences de l'entreprise
- La documentation du système qualité, des instruments réglementés, de la métrologie
- La gestion du matériel, des étalons, des marques d'identifications réglementaires, des équipements informatiques/logiciels et la maîtrise de l'environnement,
- La gestion des sous-traitants, l'achat + réception du matériel et des services
- Les méthodes de travail : système qualité, amélioration continue et instruction de réparation, de révision, de vérification périodique ou primitive des instruments réparés, Les certificats édités pour le contrôle administratif et pour les essais métrologiques,
- L'amélioration continue : plan d'actions, audit, revue de direction, non-conformité.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Méthode découverte et magistrale adaptée en fonction du projet de l'entreprise.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Test à choix multiples en entrée et sortie de formation
- Exercices d'application supervisés par le formateur.

OPTIONS DE RÉALISATION & TARIFS

- Au sein de votre entreprise 2490 € HT jusqu'à 4 personnes + frais à estimer
- Réalisation de la formation sous 2 mois à compter de la date de signature de la convention de formation.